

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le deux Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET,

Absents avec pouvoir : Christine BACCON donne pouvoir à Anne BERGER, Christelle GROS donne pouvoir à Michel NG-TOCK-MINE, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absent : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 28 mai 2021

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Afin de garantir le respect des recommandations sanitaires, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Mercredi 2 JUIN 2021 à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire
Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le deux Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET,

Absents avec pouvoir : Christine BACCON donne pouvoir à Anne BERGER, Christelle GROS donne pouvoir à Michel NG-TOCK-MINE, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absent : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 28 mai 2021

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision Modificative n°2 du budget 2021 :

Le Maire informe le conseil municipal :

Suite aux remarques de la Trésorerie de Domène concernant des doublons constatés sur des titres liés au photovoltaïque sur les années 2019 et 2020 il convient d'effectuer des annulatifs sur exercices antérieurs et par conséquent de délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses	Recettes
673 (titres annulés) : + 27 000 euros	6419 (remboursement, rémunération) : + 7 000 euros
	73111 (impôts locaux) : + 8000 euros
	75814 (redevance énergie hydraulique) : + 31 000 euros
	70688 (autres prestations) : -19 000 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n° 2

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Richard LATARGE

A circular official stamp of the "MAIRIE DE SAINT-GENÈS" is partially visible, with the year "1963" at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

28-2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le deux Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET,

Absents avec pouvoir : Christine BACCON donne pouvoir à Anne BERGER, Christelle GROS donne pouvoir à Michel NG-TOCK-MINE, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absent : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 28 mai 2021

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Reconquête agricole de la parcelle n° 1383 sur 1ha 26.

La commune ayant fait l'objet d'une demande de foncier agricole pour la plantation d'un verger par une arboricultrice, elle propose d'attribuer la parcelle 1383 à ce projet. En conséquent elle a déposé un dossier auprès de l'Espace Belledonne avec une demande de subvention dans le cadre du projet LEADER. Un devis a été transmis par la société SARL TRV.

Les travaux prévus comportent :

- le broyage jusqu'à 30 cm : 4 800€ HT
- le terrassement et le drainage de la partie aval : 2 800€ HT
- l'ensemencement de la parcelle : 2 050€ HT

La subvention s'élève à 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accepter l'ensemble du projet et la demande de subvention dans le cadre du projet LEADER.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE



29-2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le deux Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET,

Absents avec pouvoir : Christine BACCON donne pouvoir à Anne BERGER, Christelle GROS donne pouvoir à Michel NG-TOCK-MINE, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absent : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 28 mai 2021

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention projet Belledonne & Veillées

Dans le cadre du projet Belledonne et veillées, la MJC Sainte Agnès/Saint Mury souhaite organiser une veillée le samedi 11 septembre 2021.

Cette année le thème retenu est le « vivre ensemble », les 3 temps d'animation : échange, repas et spectacle sont reconduits. Si la météo est favorable elle se fera dehors, dans la cours de l'école de Sainte Agnès, dans le cas contraire le repli se fera à la salle des fêtes de St Mury.

La participation de chaque mairie est fixée à 200€ soit 400€ en tout.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de soutenir le projet et d'accorder une subvention de 200€.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire
Richard LATARGE

The image shows an official circular stamp of the 'Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne' in the 'Isère' department. The stamp is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink that extends across the page.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt et un, le deux Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET,

Absents avec pouvoir : Christine BACCON donne pouvoir à Anne BERGER, Christelle GROS donne pouvoir à Michel NG-TOCK-MINE, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absent : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 28 mai 2021

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Recrutement de contractuels pour besoins occasionnels

Monsieur le maire indique au conseil qu'il convient de l'autoriser, pendant la durée de son mandat, à procéder au recrutement de contractuels pour besoins occasionnels.

Ces recrutements concernent :

- Le remplacement d'agents momentanément indisponibles ;
- Le recrutement pour besoin saisonnier ;
- Le recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents pour besoins occasionnels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE

